

Société / Le MR veut punir les incitations à tenter les « jeux d'étranglement »

Jeu du foulard : faut-il brider le Net ?

L'ESSENTIEL

- Les jeux d'étouffement sont devenus une « mode » et internet en est l'un des moteurs.
- Le député Xavier Baeselen (MR) propose de sanctionner ceux qui véhiculent sur le Net des messages incitant à expérimenter ces jeux.
- La ministre Simonet accepte d'ouvrir le débat.

La vidéo se trouve sur YouTube. Un ado expérimente le jeu (?) du « rêve indien » et le pousse jusqu'à l'étourdissement. Sous la vidéo, des jeunes écrivent des commentaires (lire ci-contre). Certains crient au fou. D'autres marquent de l'intérêt. Milouf demande ainsi : « *Comment vous le faites le rêve indien, j'ai envie de tester.* » Bastien aussi réclame le « mode d'emploi ». Hugo29870 le leur livre. Un internaute fait valoir les risques du jeu (« *perte de connaissance due à un manque d'oxygène ou au trop-plein d'oxygène dans le cerveau* », écrit-il). Mais que vaut son avis au regard du « post » de Fisichella ? « *Le seul élément dangereux est de se cogner en tombant.* »

Les échanges de ce tonneau ne manquent pas sur internet, qu'ils portent sur le jeu du foulard proprement dit, ses dérivés comme le « rêve indien » ou d'autres jeux d'étouffement. Si internet permet aux adultes de faire circuler des avertissements (ces jeux sont bel et bien dangereux), le web permet aussi, entre jeunes, de faciliter leur contagion. « *Le jeu du foulard est devenu une mode* », déclarait, il y a peu, au *Soir*, José Fernandez, papa d'une victime et fondateur de l'ASBL Chousingha. Et internet en est l'un des moteurs. « *Ce n'est évidemment pas le seul véhicule de l'information*, dit-il. *Dans le cas de ma fille, c'était le bouche à oreille. Mais en France, et dans deux cas indiscutables, on a retrouvé le jeune, décédé, à proximité de l'ordinateur où s'affichait le mode d'emploi du "jeu".* »

Xavier Baeselen vient de déposer à la Chambre une proposition de loi visant à pénaliser le fait de faire circuler des messages (vidéos, etc.) exposant les jeux dangereux auxquels

s'adonnent les ados. Le député MR vise tout « jeu » mettant la santé en péril – du foulard au rêve indien, du happy slapping (mettre en ligne des scènes de violence) au jeu du petit pont (rouer de coups celui qui manque d'adresse au jeu du ballon), etc.

Serait puni de prison (1 mois à 1 an) et/ou d'amende (500 à 10.000 euros) « *quiconque aura fabriqué, transporté, diffusé par quelque moyen que ce soit, et quel qu'en soit le support un message à caractère violent en vue d'inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur.* » Baeselen plaide : « *Internet est une source d'information énorme et les enfants accèdent facilement aux informations qui font l'apologie de ces jeux. Celui ou celle qui en fera la*

promotion saura qu'il encourt des risques pénaux graves. La création de cette infraction d'incitation permettra aussi au parquet d'agir en vue de faire bloquer la diffusion de certains sites ou informations. L'avantage d'un texte, c'est que la Federal computer crime unit (cellule informatique de la police fédérale) pourra agir et bloquer un contenu – car pour pouvoir faire ça, il faut que ce contenu soit constitutif d'infraction. Inciter à jouer des jeux dangereux sera punissable exactement comme on punit des messages racistes ou xénophobes. »

José Fernandez ne rejette pas l'idée d'une législation spécifique. Mais il se dit sceptique sur son efficacité. Il fait aussi observer qu'il suffit en général de signaler un contenu sensible à l'hébergeur pour que celui-ci l'évacue dans les 24 heures. « *C'est le cas avec le happy slapping.* » Chez Marie-

Dominique Simonet (CDH), ministre de l'Éducation, on affiche la même prudence. « *Nous ne balayons pas la proposition MR. Mais sans botter en touche, il faut d'abord vérifier si la législation actuelle ne suffit pas. Et si elle ne suffit pas, alors oui, il y a matière à débat...* » Le 23 février, Simonet organisait une table ronde sur les jeux dangereux avec experts, pédo-psychiatres, etc. (cf. infra). Ce groupe doit se revoir souvent ; la prochaine réunion a lieu en mai. Pour le cabinet Simonet, on devra notamment discuter des propositions de M. Baeselen. Comme on dit : le débat est lancé... ■ PIERRE BOUILLON

Jeunes bientôt consultés

Le 23 février, Marie-Dominique Simonet organisait une première « table ronde » sur les jeux dangereux, associant experts, directeurs, PMS, pédo-psychiatres, parents de victimes, etc. (Le Soir du 24 février). A la prochaine réunion, en mai, ce groupe de travail devra notamment plancher sur le ou les messages de prévention que la Communauté française souhaite diffuser vers les jeunes. José Fernandez, de l'ASBL Chousingha, a souhaité que le cercle s'ouvre à des ados. « *Il faut qu'ils nous expliquent à quoi ce qui les accroche. Aux États-Unis, une campagne de prévention du suicide chez les adolescents, mal ficelée, a provoqué un effet exactement contraire à celui recherché.* » Chez Simonet, l'idée a été acceptée. Il reste à fixer les modalités (quels jeunes ? quel âge ?) mais des ados se mettront donc à table, dès la prochaine réunion ou la suivante. (P.Bn)